



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

Direction de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins

La Directrice

Annie PODEUR

Tél. : 01 40 56 44 64

Fax : 01 40 56 60 66

28 JUIL 2009

La directrice de l'Hospitalisation
et de l'Organisation des Soins

à

Mesdames et Messieurs les directeurs
des établissements de santé

A l'attention des établissements sièges de SAMU centre 15 pour attribution

A l'attention des établissements non sièges de SAMU centre 15 pour information

Comme vous le savez, une attention toute particulière est portée sur la préparation du plan de pandémie grippale, si celle-ci venait à se développer. J'attire votre attention sur la nécessité de vous mobiliser, dès à présent, pour être prêt à renforcer les SAMU centres 15 le moment venu.

En effet, si l'épidémie prend de l'ampleur, la régulation deviendra le mode de prise de contact privilégié avec le système de soins pour les patients. La régulation permet en effet d'apporter rapidement une première réponse aux angoisses des patients, de les orienter correctement dans le système de soins et éviter ainsi les mouvements de panique. L'un des points majeurs de la gestion de la pandémie sera notre capacité à répondre aux demandes de nos concitoyens qui solliciteront les SAMU.

Aussi, je vous demande de bien vouloir engager un plan d'action en vue de préparer le SAMU de votre établissement sur les points suivants :

1- Mobilisation de ressources humaines pour assurer le fonctionnement des centres 15.

En ce qui concerne le personnel médical :

Un courrier a été adressé le 1er juillet au Conseil National de l'Ordre des médecins afin de mobiliser les médecins expérimentés, retraités et préretraités à s'inscrire dans la réserve sanitaire et contribuer ainsi à l'activité de régulation des SAMU. Ce courrier a été diffusé à l'ensemble des médecins concernés. Afin d'appuyer cette démarche, des relais auprès des médecins concernés peuvent être assurés localement, en particulier avec l'appui de la communauté médicale de votre établissement et des établissements de votre territoire de santé. Une formation, organisée par l'EPRUS, sera assurée prochainement auprès de ces médecins expérimentés.

Par ailleurs, je vous remercie de veiller à ce que des formations soient proposées à certains médecins spécialistes au sein de l'établissement et des établissements de votre territoire de santé qui pourraient contribuer au fonctionnement de la régulation, en particulier si certaines activités, de chirurgie par exemple, venaient à être déprogrammées.

En ce qui concerne les personnels auxiliaires de régulation médicale (PARM) :

Je vous remercie de veiller à ce que les personnels, en particulier des secrétaires médicales, au sein de l'établissement et des établissements de votre territoire de santé, susceptibles de venir renforcer les effectifs de PARM, puissent bénéficier de formations préalables.

Le cas échéant, le recours à des étudiants pourrait être organisé, à condition de prévoir des formations ad hoc. Il vous appartiendra, en lien avec le responsable du SAMU, de les mobiliser localement.

Prévention et protection des personnels

Le plan de pandémie grippale demande une collaboration étroite à tous les niveaux, notamment avec les médecins du travail hospitaliers, dans l'optique d'une stratégie de prévention et de protection des personnels.

Dans ce contexte, la liste des personnels hospitaliers, qui sont engagés, ou qui vont s'engager, dans les réserves sanitaires, doit être fournie au médecin du travail qui évaluera, si besoin, une révision de l'aptitude à la nouvelle affectation provisoire de ces personnels.

2- renfort des équipements des centres 15

Moyens matériels.

Les travaux du département des urgences sanitaires de la Direction Générale de la Santé sur la régulation recommandent de mettre en place une salle de régulation médicale dédiée à la grippe au sein des SAMU centre 15.

Il convient donc, dès à présent, d'envisager l'extension physique du nombre de postes de régulation. Des solutions doivent être étudiées localement afin d'en mesurer la faisabilité : ajout de postes supplémentaires dans la salle actuelle de régulation, équipement d'une salle annexe (type salle de réunion) : câblage, accès internet, équipement et postes de régulation...etc. Dans tous les cas, vous veillerez à ce que les obligations en termes d'enregistrement et de traçabilité soient respectées.

L'orientation des appels par un serveur vocal interactif redirigeant rapidement les appelants sur une prise en charge "grippe" ou une prise en charge pour urgences vitales pourra être mise en place, en tenant compte des outils déjà en place dans votre établissement.

Equipements techniques

Des fonds ont été délégués aux ARH dans le cadre du FMESPP mi juillet afin de moderniser les équipements techniques des SAMU. Cette délégation s'inscrit dans la continuité des fonds FMESPP délégués en 2007 et 2008. Trois orientations ont été données depuis 2007 : modernisation des autocommutateurs, interopérabilité des réseaux de communication radioélectriques ANTARES et déploiement du Répertoire Opérationnel des Ressources. Compte tenu du contexte, je vous remercie de veiller à ce que la préparation à une situation de pandémie soit prise en compte.

Par ailleurs, afin d'anticiper la gestion de débordement des appels, un appel d'offre a été mené par le GCS UniHA afin de développer une solution permettant de gérer l'acheminement des appels en situation de saturation des lignes. Une solution est proposée, une quarantaine d'établissements sont en cours d'étude de mise en œuvre de cette solution. Je vous invite à étudier l'opportunité de la mise en œuvre d'une telle solution dans votre établissement si aucune gestion de débordement des appels n'est déjà en place.

Enfin, je vous informe que le développement d'un Système d'Information National SAMU Grippe A H1N1 ("fiche grippe A H1N1") est en cours, piloté par l'ASIP Santé.

Cette application permet de traiter les appels liés à la grippe A H1N1, de recueillir les informations patients spécifiques, d'harmoniser les décisions de prise en charge et d'effectuer un suivi épidémiologique consolidé au niveau national (voir note de présentation en pièce jointe).

SAMU de France et l'ASIP Santé se sont fortement mobilisés pour que le SIN SAMU Grippe A H1N1 soit opérationnel dès début octobre 2009. Il sera disponible sous forme d'une application web accessible via un navigateur internet, pouvant éventuellement être interfacée avec les logiciels de régulation.

Le déploiement du projet SIN SAMU Grippe A H1N1 au sein des Samu-Centres 15 nécessite la réalisation de plusieurs actions localement :

- le déploiement du proxy et du certificat établissement permettant de sécuriser l'accès au système,
- le déploiement et la configuration de postes de travail pour y accéder,
- la mise à jour du logiciel de régulation.

L'ASIP Santé a prévu d'aider à ce déploiement :

- en publiant les spécifications du proxy et des interfaces du système SIN SAMU Grippe A H1N1,
- en mettant à disposition une assistance au déploiement des proxy et du certificat établissement dans les centres 15,
- en faisant développer et déployer par les éditeurs de logiciels de régulation des versions de logiciels compatibles avec le système SIN SAMU Grippe A H1N1.

Pour toute question sur ce projet, vous pouvez dès maintenant contacter l'ASIP Santé à l'adresse courriel suivante : sinsamugrippeAH1N1@sante.gouv.fr. Nous vous remercions de nous indiquer toujours à cette adresse, les coordonnées téléphoniques ainsi que l'adresse mail de la personne qui sera responsable de la mise en œuvre des actions techniques précisées ci-dessus au niveau du Centre 15.

*Je vous remercie de votre implication dans cette
opération de renforcement de votre SAMU. Centre 15*


La Directrice de l'Hospitalisation
et de l'Organisation des Soins

Annie PODEUR